Procès-verbal
Assemblée Générale Ordinaire
En visio-conférence

Fédération Française de Squash

Jeudi 6 mai 2021

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

www.ffsquash.com

MEMBRES PRÉSENTS

LIGUE	REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANTS DES CLUBS AFFILIÉS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Serge PARBAUD	Jean-Claude ROCHE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Stéphane ROUGET	Quentin LEROUEILLE
BRETAGNE	Johan FRIANT	Arthur MOINEAU
CENTRE-VAL DE LOIRE	Fabien ZARKA	*Absent*
CORSE	Xavier ROMIEU	*Absent*
GRAND EST	Michel TOMCZAK	Thierry NODARI
HAUTS-DE-FRANCE	*Absent*	Jean-Pierre CHEVRIER
ÎLE-DE-FRANCE	Pascal LEVEAU	Olivier CICERI
NORMANDIE	Patrick LE FUR	Christophe BILLION
NOUVELLE-AQUITAINE	Pierre BERNARD	Jean-Louis RUDELLE
NOUVELLE-CALÉDONIE	*Absent*	*Absent*
OCCITANIE	Samuel BRETON	Maxime NAFFAH
PAYS DE LA LOIRE	Guillaume LAUTIER	Mathieu FORT
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Jean-Michel ARCUCCI	Sébastien ASENSI
RÉUNION	Séverine PAYET	Séverine PAYET

		REPRÉSENTATIONS		PRÉSENCES		
LIGUE	Licences	ASSOCIATIONS	CLUBS	ASSOCIATIONS	CLUBS	VOIX
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	2325	38	24	38	24	**62**
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	204	8	5	8	5	**13**
BRETAGNE	597	16	10	16	10	**26**
CENTRE-VAL DE LOIRE	979	24	11	24		**24**
CORSE	309	12	5	12		**12**
GRAND EST	941	24	12	24	12	**36**
HAUTS-DE-FRANCE	910	24	15		15	**15**
ÎLE-DE-FRANCE	3746	44	41	44	41	**85**
NORMANDIE	836	22	13	22	13	**35**
NOUVELLE-AQUITAINE	2568	40	28	40	28	**68**
NOUVELLE-CALÉDONIE	471	14	3			**0**
OCCITANIE	1473	34	21	34	21	**55**
PAYS DE LA LOIRE	911	24	9	24	9	**33**
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1240	30	16		16	**16**
RÉUNION	512	16	9	16	9	**25**
	18139	370	222	302	203	**505**
			592		505	
			85,3 %			

Le quorum, soit au moins le tiers des représentants présents (10 sur 30) représentant au moins le tiers des voix (169 sur 505) est atteint avec 25 représentants présents sur 30 et une représentation de 505 voix sur 592 possibles.

MEMBRES INSTANCES FÉDÉRALES PRÉSENTS

COMITÉ EXÉCUTIF
Julien MÜLLER – Pierre BERNARD - Catherine EZVAN – Dominique FONTANON – Eric LECLERC – Thierry de CONTET – Pierre-André LOAËC – Mathieu FORT – Corinne DUPIRE
CONSEIL FÉDÉRAL
Alain FÉRARD – Jean-Jacques CADAU – Alec MAUREY

Emile BENIZEAU	Chargé de mission Administratif & Juridique
Philippe BOSSON	Directeur Technique National Adjoint
Sarah CHAUCHARD	Chargée de mission Secteur sportif
Richard CHEN	Service Civique
Guillaume COSTE	Directeur Technique National Adjoint
Jean-Luc GAILHAC	Commissaire aux Comptes
Valérie GUYHOT	Responsable comptable
Renan LAVIGNE	Entraîneur National
Frédéric LECOMTE	Responsable du Haut-Niveau
Yann MÉNÉGAUX	Entraîneur National
Jesse PENTSCH	Chargé de mission Vie fédérale
Nicolas SAJAT	CTN Formation & PAHN
Philippe SIGNORET	Entraîneur National
Sandra THUILLIER	Responsable Communication & Médias

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

19h30 – Propos liminaires du Secrétaire Général de la FFSquash, Pierre BERNARD

Pierre BERNARD déclare que l'Assemblée Générale, pour être tenue valablement, doit réunir au moins le tiers des représentants représentant au moins le tiers des voix.

Le quorum est atteint avec 25 représentants présents sur 30 et 505 suffrages représentés sur 592 suffrages possibles.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut donc délibérer valablement.

19h40 – Ouverture par le Président de la FFSquash, Julien MÜLLER

Le Président Julien MÜLLER remercie les personnes présentes et déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire.

19h50 – Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales précédentes, Pierre BERNARD

- Le Secrétaire Général soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le procès-verbal provisoire de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2020.

Résultats du vote du PV de l'AGO du 11 juin 2020 : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 505.
L'Assemblée valide le procès-verbal de l'AGO du 11 juin 2020 à l'unanimité.

- Le Secrétaire Général soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le procès-verbal provisoire de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2020.

Résultats du vote du PV de l'AG Extraordinaire du 11 juin 2020 : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 505.
L'Assemblée valide le procès-verbal de l'AG Extraordinaire du 11 juin 2020 à l'unanimité.

- Le Secrétaire Général soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le procès-verbal provisoire de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2020.

Résultats du vote du PV de l'AG Extraordinaire du 3 novembre 2020 : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 505.
L'Assemblée valide le procès-verbal de l'AG Extraordinaire du 3 novembre 2020 à l'unanimité.

- Le Secrétaire Général soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le procès-verbal provisoire de l'Assemblée Générale Elective du 13 décembre 2020.

Résultats du vote du PV de l'AG Elective du 13 décembre 2020 : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 505.
L'Assemblée valide le procès-verbal de l'AG Elective du 13 décembre 2020 à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SQUASH
Saison 2020/2021

Intervenant : Julien MÜLLER, Président de la FFSquash

Amies sportives, amis sportifs,

Nous sommes des passionnés de squash. C'est ce qui nous réunit aujourd'hui une fois de plus, et je vous remercie de participer à ce temps important dans la vie d'une fédération et de manière générale à votre contribution pour le squash.

La première assemblée générale qui suit une assemblée élective est toujours particulière à plusieurs titres :
- les bilans présentés sont à mettre à l'actif des équipes de la fédération qui ont œuvré pendant l'olympiade précédente. La situation dans laquelle nous reprenons la fédération est saine tant sur le plan humain que financier. Je profite donc de l'occasion pour saluer le travail qui a été fait par Jean-Denis et toute l'équipe. Nous ne manquerons pas de marquer le coup de manière plus significative lorsque les conditions sanitaires seront plus propices et nous permettront de nous retrouver.
- évidemment ce début de mandature est également très particulier en raison de la crise sanitaire qui impact la société en générale et le sport en particulier. Celui-ci n'a sans doute jamais connu pareille crise étant à l'arrêt depuis six mois et plus dans certains territoires. Certains membres élus au comex et au conseil fédéral n'ont encore jamais eu l'occasion de se rencontrer si ce n'est par écran interposé. Plusieurs sportifs, élus et salariés sont ou ont été touchés par le virus avec parfois des conséquences importantes sur le plan moral et physique.

Le squash n'est pas tout à fait à l'arrêt tout de même. Des publics prioritaires ont pu reprendre progressivement, et il faut notamment saluer les efforts fait par et pour les sportifs de haut niveau dans des conditions d'entrainements et de compétitions souvent dégradés. Saluons les bénévoles, partenaires, sponsors qui ont contribué à la reprise de compétitions réservées à nos élites, qui leurs permettent à nouveaux de construire un horizon et des objectifs, et qui nous permettent via les diffusions en streaming de vivre un peu de squash par procuration.

Félicitations également à ceux et celles qui ont maintenus des actions en faveur des jeunes, des scolaires, des handicapés ou à des actions de formations. Ces actions parfois oubliées méritent d'être mieux reconnues et valorisées.
Si le squash est au ralenti, la vie de la fédérale continue bien ; Au cours des cinq derniers mois, nous avons redoublés d'efforts pour préserver la fédération, ses ligues et ses clubs. Tous les efforts ont été fait pour limiter au minimum les charges et travailler sur tous les dispositifs d'aides et d'accompagnements. Le fond d'urgence de cent mille euros mis en place pour soutenir les structures en difficultés est en place et continuera dans les

mois qui suivront la reprise. Des difficultés pourraient alors apparaitre avec la fin ou la diminution des aides de droit commun.

Dans cette période de privation et de frustration, nous entendons parfois s'élever des demandes, plus ou moins revendicatrices, sur le rôle de la fédération, les prestations délivrées … Il est important d'entendre ces demandes. Elles sont parfois liées à une forme de frustration, d'autres de la méconnaissance de l'organisation de la fédération et du système fédéral. Nous devons redoubler de pédagogie pour expliquer et clarifier des aspects parfois invisibles ou incompris. La fédération est un bien militant au quotidien pour les intérêts des sportifs et des clubs. Le travail effectué a permis d'obtenir des moyens que le ministère et l'agence nationale du sport ont choisi de flécher sur le plan de relance, notamment pour soutenir la reprise de l'activité par des actions de clubs et de ligues. C'est par la pratique dans les clubs que le sport repartira.

Cette période montre à quel point il est important de renforcer les liens avec les territoires. Le maillage fédéral avec les ligues et les comités départementaux doit être repenser. Un premier pas a été fait avec l'évolution de nos statuts et l'intégration des représentants des ligues au sein du conseil fédéral. Ce conseil sera un premier canal pour faciliter les échanges, réflexions, problèmes et de manière générale à construire des réponses collectives et adaptées aux enjeux auxquels nous devons faire face. Un second pas est en train d'être franchi par certains ligues avec le développement de l'emploi pour épauler les élus des ligues, la mise en place des équipes techniques régionales et le conventionnement des centres d'entrainements régionaux. Plusieurs projets d'équipements sont coconstruits et il est évident que le développement des lieux de pratiques sera un enjeu majeur pour le développement du squash.

La réorganisation de l'organigramme fédéral, aussi bien au niveau des élus, que des cadres de la direction technique nationale et des salariées est en cours. La mise en place d'une nouvelle organisation avec des secteurs tels que définis dans le projet fédéral, est tant une nécessité qu'une condition de la réussite indispensable si nous souhaitons donner au squash la place qu'il mérite. Cette réorganisation prendra un peu de temps mais il est indispensable d'unir nos efforts pour passer cette période délicate et se construire un avenir prometteur et ambitieux.

Les dernières annoncent du gouvernement nous invitent à penser que nous sommes proches du bout du tunnel. La reprise débutera vraisemblablement par les jeunes puis les adultes, en souhaitant un retour à un cadre le plus normalisé possible dans les semaines suivantes. Nous devrons sans doute mettre en place des mesures de reprise, mais nous ferons tout le nécessaire pour qu'une reprise de jeu normale, avec confrontation puisse être possible.
Le squash est un sport magnifique.

Merci de contribuer à son fonctionnement, son développement et sa pérennité.

Merci pour votre écoute et très bonne assemblée générale.

Résultats du vote du rapport moral : Contre : 44 ; Abstentions : 0 ; Pour : 461.

Le rapport moral du Président est adopté.

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER 2020

Comptes clos au 31/12/2020

Intervenants : Eric LECLERC, Trésorier de la FFSquash
Jean-Luc GAILHAC, Commissaire aux comptes

Rapport du Trésorier

Comptes arrêtés au 31 décembre 2020

Malgré le fort impact de la crise sanitaire, la Fédération termine l'année 2020 à l'équilibre. Cette situation s'explique par :

Le maintien du niveau total des produits (1.391.411€ contre 1.344.252€)

- Baisse des produits licences et affiliations (601.491€ contre 691.945€) = 44,5% des recettes fédérales (NB : l'année 2020 compte les PCA réalisés à partir de sept.2019, l'impact financier sera plus conséquent en 2021) ;
- Baisse des produits de prestations de services dû à l'arrêt des compétitions (118.029€ contre 220.454€) = 8,7% des recettes fédérales ;
- Augmentation des subventions de l'état CO + chômage partiel + fonds covid (490.619€ contre 421.493€) = 36,3% (hors RH cts) ;
- Reprise de provision Internationaux de France et Exalto (130.000€).

Des charges maitrisées en faveur de la structuration fédérale et en prévision du plan de relance territorial (1.267.928€ contre 1.232.289€):

- Baisse importante des frais actions et déplacements (-41,92%) ;
- Augmentation des frais RH (+20%) dû à la structuration fédérale (embauche 2 entraineurs, 1 pers. relation clubs/ans, 1 juriste) ;
- Maintien des frais fixes de fonctionnement (Loyer, informatique,) ;
- Provisions pour plan de relance 2021.

L'analyse des comptes 2020 fait ressortir une très forte dépendance du budget fédéral aux produits licences ainsi qu'aux aides de l'Etat qui représentent près de 90% des ressources de la Fédération.

La crise que nous avons connu ne fait que renforcer la nécessité de faire évoluer le modèle financier de la Fédération en développant de nouvelles ressources afin de construire une Fédération encore plus solide, pérenne et ambitieuse.

Nos comptes ont été audités par notre Commissaire aux Comptes, qui présentera son rapport à l'Assemblée Générale.

Questions sur la présentation du bilan financier 2020 :

1) Quel est le montant total des aides accordées à la FFSquash liées à la crise sanitaire (fonds de soutien, chômage partiel, etc.) ?

Au total, sur l'année 2020, la FFSquash a récupéré un montant cumulé de 75 000 € d'aides liées à la crise sanitaire.

2) Quel est le nombre de licences comptabilisées en 2020 ?

Sur la saison 2019-2020, 18 156 licences ont été enregistrées et 9 742 licences pour la saison 2020-2021. Il s'agit d'une baisse d'environ 50% du nombre de licences par rapport à la saison dernière.

Aucune autre question relative au rapport du Trésorier, (cf. annexe).

Rapport du Commissaire aux Comptes, Jean-Luc GAIHLAC, (cf. annexe).

Aucune question relative au rapport du Commissaire aux Comptes.

Résultats du vote de l'approbation des comptes 2020 & Quitus du Trésorier : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 505.

Les Comptes 2020 sont adoptés à l'unanimité. Quitus est donné au Trésorier Fédéral.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Intervenant : Eric LECLERC, Trésorier de la FFSQUASH

Budget Prévisionnel 2021

Analytique		Dépenses	Recettes	
Secteur Administratif et financier		**413 850 €**	**420 000 €**	**6 150 €**
	RH secteur	186 888 €	20 000 €	
	ANS secteur		3 000 €	
	Fonds propre fédération - plan de relance		200 000 €	
	Part licence		100 000 €	
PA01	**PA1 : Le squash financier**	**13 200 €**	**0 €**	**-13 200 €**
PA0100	**L'analyse de la structure financière**			
PA0110	**Le contrôle de gestion**			
PA0111	Commissaire aux comptes	6 000 €		
PA0112	Logiciels Sage et Cleemy	6 200 €		
PA0113	Frais bancaires	1 000 €		
PA02	**PA2 : La communauté squash**	**33 621 €**	**0 €**	**-33 621 €**
PA0200	**Le management des RH**			
PA0201	Cabinet gestion de paie	5 821 €		
PA0202	Logiciel congés / bulletins paie	700 €		
PA0203	Formation des personnels	1 000 €		
PA0204	Médecine du travail ACMS	600 €		
PA0205	Réunions, séminaires collaborateurs	3 500 €		
PA0206	Frais DTN	8 000 €		
PA0210	**L'engagement associatif**			
PA0211	Whaller	6 000 €		
PA0212	Fonctionnement des secteurs, CE, AG	3 000 €		
PA0213	Frais président	5 000 €		
PA03	**PA3 : Le squash numérique**	**41 400 €**	**35 000 €**	**-6 400 €**
PA0300	**Le plan numérique**			
PA0301	Logiciel de licences Exalto	36 400 €		
PA0302	Squashnet	5 000 €		
PA0303	ANS plan de relance aide à la transformation numérique		35 000 €	
	Besoin numérique des secteurs			70 000 €
PA04	**PA4 : Le squash territorial**	**47 000 €**	**32 000 €**	**-15 000 €**
PA0400	**La stratégie territoriale**			
PA0401	Frais DTNa	2 000 €		
PA0402	Autres			
PA0410	**La contractualisation**			
PA0411	Rétrocessions licences aux Ligues	25 000 €		
PA0412	Contractualisation Ligues	20 000 €		
PA0420	**La campagne ANS**			
PA0421	Gestion campagne ANS		32 000 €	
PA05	**PA5 : Le squash règlementaire**	**5 000 €**	**0 €**	**-5 000 €**
PA0500	**La commission statutaire**			
PA0510	**La commission disciplinaire**			
PA0520	**La commission litige**			

PA0530	La commission médicale			
PA0540	La commission d'éthique			
PA0550	La commission de surveillance électorale			
PA0560	La commission nationale des officiels	5 000 €		
PA0220	**Fonctionnement - divers**	**86 741 €**	**30 000 €**	**-56 741 €**
PA0221	Loyers siège et garage	41 741 €		
PA0222	Fonctionnement siège	35 000 €		
PA0223	Stockage et assurance courts vitrés	10 000 €		
PA0224	Fonds d'aide COVID		30 000 €	
PA0225	Divers			
		Dépenses	**Recettes**	
Secteur Clubs équipements prospective		**157 711 €**	**156 000 €**	**-1 711 €**
	RH secteur	38 711 €	15 000 €	
	ANS secteur			
	Part licence		52 000 €	
PA06	**PA6 : Les clubs squash**	**73 000 €**	**76 000 €**	**3 000 €**
PA0600	**La licence**			
PA0601	Assurance licences	10 000 €		
PA0602	Fond de soutien licence de l'Etat		50 000 €	
PA0603	Communication	3 000 €		
PA0610	**La relation club**			
PA0611	Rétrocessions Licences aux clubs	35 000 €		
PA0612	Recettes affiliations clubs		26 000 €	
PA0613	Contractualisation clubs	15 000 €		
PA0620	**La commercialité club**			
PA0621	Produits et services	10 000 €		
PA0622	Autres			
PA0630	**Les clubs en difficulté**			
PA07	**PA7 : Le squash équipement**	13 000 €	0 €	**-13 000 €**
PA0700	**Les équipements fédéraux**			
PA0701	Accompagnement Sport Value	8 000 €		
PA0702	Etudes de faisabilité	3 000 €		
PA0703	Frais DTNa	2 000 €		
PA0710	**Les porteurs de projet isolés**			
PA0720	**Les opérateurs privés**			
PA08	**PA8 : L'hybridation squash**	33 000 €	13 000 €	**-20 000 €**
PA0800	**La marketplace**			
PA0801	Marketplace	30 000 €		
PA0802	Communication	2 000 €		
PA0810	**L'offre de prestations**			
PA0811	Prestations sportives	500 €	7 000 €	
PA0812	Autres	500 €	6 000 €	
		Dépenses	**Recettes**	
Secteur Jeunes		**45 000 €**	**45 000 €**	**0 €**
	RH secteur			
	ANS secteur		25 000 €	
	Part licence		8 000 €	
PA09	**PA9 : Le squash découverte**	**18 500 €**	**4 000 €**	**-14 500 €**
PA0900	**Le squash à l'école primaire**			

PA0901	Kit pédagogique			
PA0902	Conception contenus et digitalisation	2 000 €		
PA0903	Actions scolaires	5 000 €		
PA0904	Communication	500 €		
PA0910	**Les gymnasiades**			
PA0911	Stages et compétitions			
PA0920	**Le squash à l'école secondaire**			
PA0921	Formation nationale des enseignants	2 000 €	4 000 €	
PA0922	Journées découvertes	4 000 €		
PA0930	**Les sections sportives scolaires**			
PA0940	**Le squash universitaire**			
PA0941	Journées découvertes	1 000 €		
PA0942	Coupe de France des grandes écoles			
PA0950	**Le squash hors temps scolaire**			
PA0951	Kit pédagogique			
PA0952	Actions diverses	4 000 €		
PA10	**PA10 : Le squash EFS**	**18 500 €**	**0 €**	**-18 500 €**
PA1000	**Les EFS**			
PA1001	Campagne de labelisation	12 000 €		
PA1002	Communication	500 €		
PA1010	**Les outils pédagogiques**			
PA1011	Conception et digitalisation	2 000 €		
PA1020	**La culture squash**			
PA1021	Frais de fonctionnement des actions	2 000 €		
PA1022	Outils numériques	2 000 €		
PA11	**PA11 : Le squash sportif**	**8 000 €**	**8 000 €**	**0 €**
PA1100	**En proximité**			
PA1101	Digitalisation des formats	2 000 €		
PA1102	Communication	500 €		
PA1110	**Au niveau régional et inter-régional**			
PA1111	Circuit jeunes inter-régional	1 500 €		
PA1112	Autres			
PA1120	**Au niveau national**			
PA1121	Championnat de France jeunes	1 500 €	3 000 €	
PA1122	Top élite	1 500 €	3 000 €	
PA1123	Inter-ligues	500 €	1 000 €	
PA1124	Inter-clubs	500 €	1 000 €	
PA1125	Open de France junior			
		Dépenses	**Recettes**	
Secteur Adultes		**58 850 €**	**56 500 €**	**-2 350 €**
	RH secteur	41 150 €		
	ANS secteur		40 000 €	
	Part licence			
PA12	**PA12 : Le squash fédérateur**	**6 000 €**	**0 €**	**-6 000 €**
PA1200	**Les non-licenciés**			
PA1201	Communication	2 000 €		
PA1210	**Les néo-licenciés**			
PA1211	Conception et digitalisation des programmes	2 000 €		
PA1220	**Les licenciés**			
PA1221	Conception et digitalisation des programmes	2 000 €		
PA13	**PA13 : Le squash pour tous**	**5 000 €**	**3 000 €**	**-2 000 €**

PA1300	**La pratique féminine**				
PA1301		Actions diverses	1 000 €		
PA1302		Communication	500 €		
PA1310	**La pratique adaptée**				
PA1311		Actions diverses	1 000 €		
PA1312		Communication	500 €		
PA1320	**Le squash santé**				
PA1321		Actions diverses	1 000 €		
PA1322		Communication	500 €		
PA1330	**Le squash en entreprise**				
PA1331		Championnat de France entreprises	500 €	3 000 €	
PA14	**PA14 : Le squash compétition**		**6 700 €**	**13 500 €**	**6 800 €**
PA1470		Communication PA14	1 500 €		
PA1400	**Les compétitions par équipes**				
PA1401		Inter-clubs N1/N2/N3	0 €	0 €	
PA1402		Plays-Off champions de Ligue	0 €	0 €	
PA1410	**Les compétitions facilitées**				
PA1411		Championnat de France 4° série	300 €	1 500 €	
PA1412		Championnat de France 5° série	300 €	1 500 €	
PA1420	**Les compétitions internes**				
PA1421		Digitalisation des formats	2 000 €		
PA1430	**Les compétitions vétérans**				
PA1431		Championnat de France vétérans individuel	500 €	5 000 €	
PA1432		Championnat de France vétérans par équipes	500 €	2 500 €	
PA1440	**Les championnats de France 2° et 3° série**				
PA1441		Championnat de France 2° série	300 €	1 500 €	
PA1442		Championnat de France 3° série	300 €	1 500 €	
PA1450	**Les compétitions élites**				
PA1451		Médailles	1 000 €		
PA1452		Organisation sportive			
			Dépenses	**Recettes**	
Secteur Performance			**440 380 €**	**426 500 €**	**-13 880 €**
		RH secteur	135 267 €		
		ANS secteur		300 000 €	
		Part licence		110 000 €	
PA15	**PA15 : Le squash accession**		**46 000 €**	**16 500 €**	**-29 500 €**
PA1570		Communication PA15	1 000 €		
PA1500	**Le Dispositif Avenir**				
PA1501		Dispositif Avenir Club - DAC	1 000 €		
PA1502		Dispositif Avenir Régional - DAR	5 000 €	2 500 €	
PA1503		Dispositif Avenir National - DAN	8 000 €	4 000 €	
PA1510	**Les Clubs Avenirs**				
PA1511		Labelisation CA	4 000 €		
PA1512					
PA1520	**Les Dispositifs d'Entrainement Régionaux**				
PA1521		Stage national	6 000 €	3 000 €	
PA1522		Fonctionnement / coordination DER	2 000 €		
PA1530	**Le pôle espoir**				
PA1531		Fonctionnement	12 000 €	4 000 €	
PA1532		Autres			
PA1540	**Les collectifs France jeunes**				

PA1541	Collectif U13	2 000 €	1 000 €	
PA1542	Collectif U15	2 000 €	1 000 €	
PA1543	Collectif U17	2 000 €	1 000 €	
PA1550	**Les OTHN**			
PA1551	Conception et digitalisation	1 000 €		
PA16	**PA16 : Le squash haut niveau**	**253 113 €**	**0 €**	**-253 113 €**
PA1670	Communication PA16	1 500 €		
PA1600	**Le pôle France Aix**			
PA1601	Fonctionnement	28 000 €		
PA1610	**Le pôle France Créteil**			
PA1611	Fonctionnement	20 000 €		
PA1620	**Les EDF junior**			
PA1621	Stages	5 000 €		
PA1622	6 nations	0 €		
PA1623	Championnat d'Europe indiv U19	10 000 €		
PA1624	Championnat d'Europe par équipes U19	0 €		
PA1625	Championnat du monde indiv U19	8 000 €		
PA1626	Championnat du monde par équipes U19	8 000 €		
PA1627	Opens Jeunes Internationaux	10 000 €		
PA1630	**Les EDF senior masculin**			
PA1631	Stages	5 000 €		
PA1632	Championnat d'Europe indiv	5 000 €		
PA1633	Championnat d'Europe par équipes	8 000 €		
PA1634	Championnat du monde indiv	10 000 €		
PA1635	Championnat du monde par équipes	20 000 €		
PA1636	Tournois PSA	8 000 €		
PA1637	Accompagnement Groupe Avenir	3 000 €		
PA1640	**Les EDF senior féminin**			
PA1641	Stages	5 000 €		
PA1642	Championnat d'Europe indiv	4 000 €		
PA1643	Championnat d'Europe par équipes	7 000 €		
PA1644	Championnat du monde indiv	6 000 €		
PA1645	Championnat du monde par équipes			
PA1646	Tournois PSA	6 000 €		
PA1647	Accompagnement Groupe Avenir	3 000 €		
PA1650	**Les EDF universitaire**			
PA1651	Championnat du monde universitaire			
PA1660	**Le soutien aux athlètes**			
PA1661	Vacations staff médical kiné / ostéo	10 000 €		
PA1662	SMR	7 613 €		
PA1663	Primes performance SHN	40 000 €		
PA1664	Aides sociales	15 000 €		
PA17	**PA17 : Le squash haute performance**	**6 000 €**	**0 €**	**-6 000 €**
PA1700	**Le centre de ressources national**			
PA1701	Frais de déplacement			
PA1710	**L'accompagnement individualisé des athlètes élites**			
PA1711	Accompagnement individualisé			
PA1720	**Les outils ressources de la haute performance**			
PA1721	Analyse statistique	3 000 €		
PA1722	Data, autres	3 000 €		
		Dépenses	**Recettes**	

Secteur Formation professionnalisation		**118 046 €**	**151 200 €**	**33 154 €**
	RH secteur	12 096 €		
	ANS secteur		16 000 €	
	Part licence			
PA18	**PA18 : Le squash compétences**	**60 950 €**	**107 200 €**	**46 250 €**
PA1800	**La formation des officiels techniques**			
PA1801	Formation arbitre 1	5 700 €	8 400 €	
PA1802	Formation arbitre 2	400 €	800 €	
PA1803	Formation JA1	3 200 €	5 500 €	
PA1804	Formation JA2	650 €	1 300 €	
PA1805	Polo A et JA	1 000 €	3 000 €	
PA1810	**La formation des cadres techniques**			
PA1811	Formation initiateur	1 500 €	1 500 €	
PA1812	Formation animateur Mini-Squash	1 400 €	1 400 €	
PA1813	Formation animateur école de jeunes	1 300 €	1 300 €	
PA1814	Formation moniteur	2 000 €	15 000 €	
PA1815	Formation continue des entraîneurs	12 000 €	30 000 €	
PA1820	**La formation des dirigeants**			
PA1821	Formation des dirigeants	1 000 €	2 000 €	
PA1830	**La formation des formateurs**			
PA1831	Colloque des formateurs	800 €	4 400 €	
PA1832	Formation de formateurs	10 000 €	20 000 €	
PA1840	**La formation des gérants et personnels des clubs**			
PA1841	Formation de gérants et personnels			
PA1850	**L'organisme de formation**			
PA1851	IFSquash	1 000 €	0 €	
PA1852	Plateforme de formation	13 000 €	0 €	
PA1853	Plateforme formation RNSPF	1 000 €	0 €	
PA1860	**Le CQP**			
PA1861	Formation CQP	0 €	600 €	
PA1870	**Le DEJEPS**			
PA1871	Formation DE	5 000 €	12 000 €	
PA1880	**Le BPJEPS**			
PA1890	**Les STAPS**			
PA19	**PA19 : Le squash pro**	**45 000 €**	**28 000 €**	**-17 000 €**
PA1900	**Le Plan Emploi Ligue**			
PA1901	Plan Emploi Ligue	30 000 €		
PA1910	**Le Plan Emploi Club**			
PA1911	Plan Emploi Club	10 000 €		
PA1920	**Les services civiques**			
PA1921	Postes de services civiques	5 000 €	28 000 €	
PA1922	Autres			
		Dépenses	**Recettes**	
Secteur Stratégie d'influence		**171 363 €**	**150 000 €**	**-21 363 €**
	RH secteur	56 255 €		
	ANS secteur		30 000 €	
	Part licence		80 000 €	
PA20	**PA20 : Le squash évènementiel**	**48 000 €**	**0 €**	**-48 000 €**
PA2000	**Le France élite version premium**			

PA2001	France élite	23 000 €		
PA2002	Communication	2 000 €		
PA2010	**Le circuit PSA challenger et open nationaux**			
PA2011	PSA soutien aux promoteurs	10 000 €		
PA2012	Open nationaux soutien aux promoteurs	10 000 €		
PA2013	Communication	1 000 €		
PA2020	**Les exhibitions**			
PA2021	Frais de déplacements	2 000 €		
PA21	**PA21 : Le squash lobbying**	**16 900 €**	**3 000 €**	**-13 900 €**
PA2100	**La WSF / ESF / PSA**			
PA2101	Affiliation	11 400 €		
PA2102	Autres			
PA2110	**La relation CNOSF**			
PA2111	Affiliation	2 500 €		
PA2112	PAIF	3 000 €	3 000 €	
PA2120	**L'AMF, les départements et régions**			
PA2130	**Les acteurs économiques**			
PA2131	Cotisations diverses			
PA2140	**La francophonie**			
PA2150	**La relation inter-fédérale**			
PA2151	Cotisations diverses			
PA22	**PA22 : La marque squash**	**50 208 €**	**37 000 €**	**-13 208 €**
PA2200	**La médiatisation**			
PA2201	Logiciel Baber relation presse	5 000 €		
PA2202	Web TV	5 008 €		
PA2210	**Le plan de communication**			
	Besoins en communication des secteurs			17 000 €
PA2211	Banque d'images PSA	2 200 €		
PA2212	Divers	4 000 €		
PA2220	**Le marketing**			
PA2221	Personnes ressources externes	9 000 €		
PA2230	**La relation partenariale**			
PA2231	Hummel	25 000 €	1 000 €	
PA2232	LNF		5 000 €	
PA2233	MMA		7 000 €	
PA2234	ASB			
PA2235	Dunlop		9 000 €	
PA2236	Partenaires Marketplace		10 000 €	
PA2237	Autres		5 000 €	

		Dépenses	Recettes	
PA00	**Recap RH / ANS / Licence**	**470 367 €**	**764 000 €**	
PA0010	**RH total**	470 367 €		
PA0020	**ANS total : contrat de performance / contrat de développement**		414 000 €	
PA0030	**Licence total**		350 000 €	
PA0031	Licence fédérale			
PA0032	Licence jeune			
PA0033	Licence Pass			
PA0034	Licence scolaire			
PA0035	Assurance IA			
PA0000	**Opérations comptables**			

PA0001	En attente d'affectation			
PA0002	Produits et Charges Exceptionnels			
PA0003	Sur excercice antérieur			
	TOTAL	**1 405 200 €**	**1 405 200 €**	**0 €**

Questions sur la présentation du budget prévisionnel 2021 :

1) La FFSquash a-t-elle anticipé une baisse de la prise de licences à partir du mois de septembre ?

Sur l'année complète 2021, la FFSquash a budgétisé une perte d'environ 245 000 euros.

2) A quoi serviront les 46 200 € alloués à la FFSquash par le fonds de compensation des licences ?

Le Président annonce que ce montant sera mis à disposition des Ligues pour permettre la mise en place d'actions en direction des licenciés.

3) Quelles sont les actions relevant des plans d'action PA20, PA21 et PA22 ?

Au sein du PA20 sur le squash événementiel, on retrouve le financement du Championnat de France Elite version Premium (25 000 €), le circuit PSA challenger et les Open Nationaux (21000 euros) et une participation au financement de l'Open de Nantes (10 000 €).
Dans le squash lobbying (PA21), on retrouve les affiliations à la WSF, au CNOSF.
Dans la marque squash (PA22), les relations partenariales, le marketing et la partie WebTV.

4) Une communication est-elle prévue envers chaque licencié sur le choix de la FFSquash de ne pas rembourser les licences prises en 2020-2021 ?

La communication à venir sera la plus précise et ciblée possible.
La Fédération aura besoin de ses Ligues pour relayer les messages.
Les fléchages financiers de l'ANS sont orientés vers les clubs et les associations. L'association peut mobiliser les fonds ANS pour pouvoir proposer un remboursement de la licence 2020-2021 ou la gratuité pour la licence 2021-2022 à ses adhérents.

Résultats du Budget prévisionnel 2021 : Contre : 44 ; Abstentions : 16 ; Pour : 445.

Le Budget prévisionnel 2021 est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

1) Point sur les licences

Une AG Extraordinaire se déroulera le 28 mai 2021. L'ordre du jour sera envoyé 15 jours et elle portera sur la possibilité de création d'une licence saisonnière estivale avec les conséquences règlementaires qui en découlent.

2) Questions de la Ligue AURA

- Serait-il possible que les présidents de Ligue aient accès aux statistiques générales des autres Ligues et de la Fédération : nombre de licences Dirigeants, Fédérales, Jeunes, Pass, Scolaires avec le détail dans chaque catégorie H / F ?

Oui, c'est désormais possible. Les Présidents de Ligue auront le statut de consultant sur le site pour pouvoir consulter ces statistiques.

- Serait-il possible sous Whaller qu'une même publication ne soit pas publiée sous X sphères différentes afin d'éviter d'écraser les messages « primordiaux » qui peuvent se retrouver loin de la file et passer « inaperçue » ?

Un point va être fait pour permettre des publications variées et complémentaires selon les sphères et les secteurs concernés.

- Sans aucun préavis, le Club d'Annecy s'est vu retirer l'organisation et l'accueil des qualifications du Championnat de France Elite. Le Championnat de France -13 & -17, initialement programmé en mars, devrait être reprogrammé cet été. La Fédération a-t-elle l'intention de le maintenir au Hpark de Clermont-Ferrand ?

La FFSquash s'excuse auprès d'Annecy car il y a eu un déficit de communication sur cette question. Le secteur Vie Sportive tâchera d'étudier les candidatures en ayant à l'idée de pouvoir proposer des compétitions calibrées pour les structures.

- Sur quels critères le prochain DTN a été ou sera-t-il retenu par la Fédération ?

Un DTN est un agent de l'Etat placé auprès des Fédérations. Le recrutement suit un processus fixé par le Ministère qui a définit au préalable une lettre de cadrage avec le Président et en fonction du projet fédéral.
Les candidats sont présélectionnés et auditionnés par une commission composée de plusieurs personnes : deux représentants du Ministère, deux représentants de l'ANS (développement et haut-niveau), le directeur de l'ASDTN et le Président de la Fédération.
Les candidats ont 20 minutes pour présenter leur projet de management et 40 minutes pour interagir avec le jury.
A l'issue de cet entretien, une proposition est faite au Ministère d'un candidat ou de plusieurs selon le consensus obtenu par la commission.
La demande du Président est d'avoir un DTN avec une vision transversale capable d'interagir sur le management des entraîneurs nationaux mais aussi des personnes du siège.
En dehors de cet aspect de management, la volonté est d'avoir la capacité de porter les grands axes du projet : la structuration des territoires pour les renforcer, la structuration du PPF, la capacité à travailler sur la construction des équipes ETR, sur la filière jeunes (passerelles avec l'Education Nationale) et les Ecoles Françaises de Squash.
Une recommandation a été faite par le jury et on est en attente de la signature de la Ministre, le 1er juin au plus tard, pour installer le nouveau DTN qui prendra ses fonctions pour 2 ans minimum.

L''ordre du jour étant clos, le Président annonce que la séance de l'Assemblée est levée à 21h05.

Julien MÜLLER
Président



Pierre BERNARD
Secrétaire Général



Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

www.ffsquash.com

ANNEXE 1

- Rapport du Trésorier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

Rapport du Trésorier
Comptes arrêtés au 31 décembre 2020
Assemblée Générale ordinaire du 06 mai 2021

Le résultat comptable de l'exercice 2010 ressort en bénéfice à hauteur de **4020 euros.**

PRODUITS :

Le total des produits d'exploitation s'élève à **1 381 411 euros** en 2020 contre **1 344 252 euros** au 31/12/2019.

- Le chiffre d'affaires s'élève à **719835 euros** contre **912725 euros** en 2019.
- Le chiffre d'affaires lié à la vente des licences et affiliations s'établi à **601491 euros** (**691 945 euros** en 2019). Soit **43,5 %** des ressources fédérales.

Ces chiffres mettent en évidence la dépendance de notre système à la prise de licences. La FF Squash doit diversifier ses sources de revenus.

Pour l'année en cours, nous prévoyons une baisse de 40 % des entrées de licences, soit environ **245000 euros**.

- La convention d'objectif et les différentes aides (chômage partiel, fond de solidarité) représentent **490619 euros** contre **421493 euros** en 2019.

CHARGES :

Le total des charges d'exploitation s'élève à **1 377 392 euros** en 2020, contre **1 333 096 euros** au 31/12/2019.

Cette augmentation est liée aux choix de renforcer l'équipe fédérale :

- Entraineurs (Aix et Créteil)
- Siège social :
    - Juridique et statutaire
    - Subventions et structuration.

BILAN ET PERSPECTIVES :

Malgré une année 2020 difficile et grâce aux efforts de tous, la nouvelle équipe s'est fixée un objectif ambitieux pour la prochaine saison, *malgré la perte de revenue importante*, en orientant une grande partie de ses fonds vers le plan de relance :

- **100000 euros**, de fonds propres, pour le Fond de Solidarité aux structures depuis 2020.
- **200000 euros,** également en fonds propres, pour les contractualisations avec les

Ligues, CD, Structures (Associations et clubs), orientés vers des actions présentées dans le Projet Fédéral.

- **276000 euros** de l'ANS (enveloppe en hausse). Pour la deuxième année consécutive, cette campagne sera suivie exclusivement par la FF Squash.
- Enfin, la mise à disposition de **55** Services Civiques, soit l'équivalent de **225000 euros**.

BUDGET PREVISIONNEL :
Ce budget a été établi selon 7 secteurs :

- Administratif et financier	413850 euros
- Clubs/Équipements/Prospective	157711 euros
- Secteur Jeunes	45000 euros (12000 en 2020)
- Secteur Adultes	58850 euros
- Performance	440380 euros (financés par la CO)
- Formation et professionnalisation	118046 euros
- Stratégie d'influence	171363 euros
Soit un budget prévisionnel total de	**1 405200 euros**

Nos comptes ont été audités et validés par notre Commissaire aux Comptes, le cabinet ARPEGE, représenté par Mr Jean-Luc GAILHAC, qui présentera son rapport à l'Assemblée Générale.

Le Trésorier
Eric LECLERC

ANNEXE 2

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.
  Exercice clos au 31 décembre 2020.

Jean-Luc Gailhac
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

FEDERATION FRANCAISE
DE SQUASH

2, rue de Paris
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2020

30 Avenue Edouard Belin – 92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 01 47 16 05 30
E-mail : jean-luc.gailhac@arpege-conseils.fr
www.arpege-conseils.fr

Jean-Luc Gailhac
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Aux Membres de la Fédération,

1 Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivant exposés dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les provisions pour risques et charges.

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°99-01, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

30 Avenue Edouard Belin – 92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 01 47 16 05 30
E-mail : jean-luc.gailhac@arpege-conseils.fr
www.arpege-conseils.fr

- **Développement du système d'information fédéral et de la base de données fédérale - Intranet**

Un projet de refonte globale du système d'information de la fédération, intégrant la base de données des licences, a été engagé en 2012, et est toujours en cours. L'objet de l'application est de permettre à la fédération de renforcer le lien avec ses licenciés et ses structures dépendantes, ligues, comités départementaux, associations et clubs. Le montant de la provision à la clôture de l'exercice s'élève à 45.000 euros.

- **Provision pour pertes de licences**

La baisse des revenus de licences et d'affiliations constatée à la clôture de l'exercice 2020, risquerait en raison des conséquences sur la pratique sportive de la crise sanitaire, de s'accentuer au cours de l'année 2021.
Une provision de 170 000 euros a été constituée pour couvrir les risques liés à cette situation.

- **Provision pour transfert de siège social**

Le transfert à Joinville, du siège de la fédération est en cours de préparation.
A ce titre, une provision de 50.000 euros a été constituée à la clôture de l'exercice 2020.

- **Fonds de solidarité clubs**

Un fonds de solidarité destiné à aider les clubs qui ont été fortement impactés par la crise sanitaire a été constitué à la clôture de l'exercice 2020 et doté de 100 000 euros.

Par ailleurs, dans le contexte d'expansion de la crise sanitaire covid-19, la fédération a pris les mesures afin de protéger tant le personnel que la continuité de l'exploitation. Cette crise pourrait avoir des conséquences sur l'activité de la fédération, sans qu'il soit possible d'en mesurer précisément l'ampleur.

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux Mcmbrcs

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux Membres de la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

7 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil-Malmaison
Le 20 avril 2021

Jean-Luc Gailhac
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Fédération Française de Squash

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	65 694	55 072	10 622	1,01	16 687	1,76
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	408 371	404 162	4 209	0,40	3 517	0,37
Autres immobilisations corporelles	7 172	4 135	3 037	0,29	3 995	0,42
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	7 259		7 259	0,69	7 197	0,76
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	14 000		14 000	1,34		
Autres immobilisations financières	8 348		8 348	0,80	7 796	0,82
TOTAL (I)	***510 844***	***463 368***	***47 476***	4,53	***39 192***	4,14
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	69 884	39 959	29 925	2,86	39 223	4,14
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					19 233	2,03
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 134		2 134	0,20	1 589	0,17
. Autres	28 470		28 470	2,72	8 743	0,92
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	907 945		907 945	86,64	810 926	85,63
Charges constatées d'avance	31 970		31 970	3,05	28 141	2,97
TOTAL (II)	**1 040 403**	**39 959**	**1 000 445**	95,47	**907 855**	95,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***1 551 247***	***503 327***	***1 047 920***	100,00	***947 047***	100,00

Fédération Française de Squash

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	155 439	14,83	144 284	15,24
Résultat de l'exercice	4 020	0,38	11 155	1,18
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***159 459***	15,22	***155 439***	16,41
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	365 000	34,83	175 000	18,48
TOTAL (II)	***365 000***	34,83	***175 000***	18,48
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	157 271	15,01	142 819	15,08
Autres	91 527	8,73	46 967	4,96
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	274 664	26,21	426 822	45,07
TOTAL(IV)	***523 462***	49,95	***616 608***	65,11
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**1 047 920**	100,00	***947 047***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Fédération Française de Squash

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	601 491		601 491	83,56	691 945	75,81	-90 454	-13,06
Production vendue de biens	315		315	0,04	325	0,04	-10	-3,07
Prestations de services	118 029		118 029	16,40	220 454	24,15	-102 425	-46,45
Montants nets produits d'expl.	***719 835***		***719 835***	100,00	***912 725***	100,00	***-192 890***	-21,12
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			490 619	68,16	421 493	46,18	69 126	16,40
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			7 338	1,02	1 168	0,13	6 170	528,25
Reprise sur provisions, dépréciations			130 000	18,06			130 000	N/S
Transfert de charges			2 944	0,41	2 000	0,22	944	47,20
Sous-total des autres produits d'exploitation			***630 902***	87,65	***424 661***	46,53	***206 241***	48,57
Total des produits d'exploitation (I)			***1 350 736***	187,65	***1 337 386***	146,53	***13 350***	1,00
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			1 227	0,17	103	0,01	1 124	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***1 227***	0,17	***103***	0,01	***1 124***	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			29 448	4,09	6 763	0,74	22 685	335,43
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***29 448***	4,09	***6 763***	0,74	***22 685***	335,43
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***1 381 411***	191,91	***1 344 252***	147,28	***37 159***	2,76
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***1 381 411***	191,91	***1 344 252***	147,28	***37 159***	2,76
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises			532	0,07	6 154	0,67	-5 622	-91,35
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			474	0,07			474	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			22 477	3,12	38 077	4,17	-15 600	-40,96
Services extérieurs			154 419	21,45	152 579	16,72	1 840	1,21
Autres services extérieurs			382 194	53,09	658 113	72,10	-275 919	-41,92
Impôts, taxes et versements assimilés			3 773	0,52	5 802	0,64	-2 029	-34,96
Salaires et traitements			230 744	32,06	159 832	17,51	70 912	44,37
Charges sociales			33 618	4,67	59 849	6,56	-26 231	-43,82
Autres charges de personnel			1 061	0,15	535	0,06	526	98,32
Subventions accordées par l'association								

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	10 504	1,46	16 648	1,82	-6 144	-36,90
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	18 475	2,57	9 218	1,01	9 257	100,42
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	320 000	44,45			320 000	N/S
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	89 658	12,46	125 482	13,75	-35 824	-28,54
Total des charges d'exploitation (I)	***1 267 928***	176,14	***1 232 289***	135,01	***35 639***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	109 464	15,21	70 807	7,76	38 657	54,59
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			30 000	3,29	-30 000	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)	***109 464***	15,21	***100 807***	11,04	***8 657***	8,59
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***1 377 392***	191,35	***1 333 096***	146,06	***44 296***	3,32
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***4 020***	0,56	***11 155***	1,22	***-7 135***	-63,95
TOTAL GENERAL	***1 381 411***	191,91	***1 344 252***	147,28	***37 159***	2,76

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE DES COMPTES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 1 047 920 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 4 020 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et règlementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du plan comptable général 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, en tenant compte des dispositions applicables aux associations et fondations telles que définies dans le règlement CRC N° 99-01 du 16 février 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	**de 01 à 03 ans**
Marques	**10 ans**
Matériel	**de 1 à 5 ans**
Constructions	**de 10 à 20 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 3 à 5 ans**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°99-01, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

- **Développement du système d'information fédéral et de la base de donnée fédérale - Intranet**

Un projet de refonte globale du système d'information de la fédération, intégrant la base de données des licences, a été engagé en 2012, et est toujours en cours. L'objet de l'application est de permettre à la fédération de renforcer le lien avec ses licenciés et ses structures dépendantes, ligues, comités départementaux, associations et clubs. Le montant de la provision à la clôture de l'exercice s'élève à 45.000 euros.

- **Provision pour pertes de licences**

La baisse des revenus de licences et d'affiliations constatée à la clôture de l'exercice 2020, risquerait en raison des conséquences sur la pratique sportive de la crise sanitaire, de s'accentuer au cours de l'année 2021.
Une provision de 170 000 euros a été constituée pour couvrir les risques liés à cette situation.

- **Provision pour transfert de siège social**

Le transfert à Joinville, du siège de la fédération est en cours de préparation.
A ce titre, une provision de 50.000 euros a été constituée à la clôture de l'exercice 2020.

- **Fonds de solidarité clubs**

Un fonds de solidarité destiné à aider les clubs qui ont été fortement impactés par la crise sanitaire a été constitué à la clôture de l'exercice 2020 et doté de 100 000 euros.

SECTORISATION DES ACTIVITES LUCRATIVES

La F.F. SQUASH a opté à compter du 1er novembre 2012 pour la sectorisation des activités lucratives constituées par l'acquisition et l'exploitation des courts vitrés démontables ainsi que par les activités de la boutique fédérale.

Ces activités qui sont désormais assujetties aux impôts commerciaux, font l'objet dans la comptabilité de la F.F. SQUASH de la tenue de comptes distincts permettant de suivre le montant des opérations taxables et exonérées.

Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de résultat

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	65 694			65 694
Immobilisations corporelles	411 370	4 174		415 543
Immobilisations financières	14 993	14 614		29 609
TOTAL	**492 057**	**18 788**	**0**	**510 846**

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	49 007	6 065	0	55 072
Immobilisations corporelles	403 858	4 439	0	408 296
TOTAL	**452 865**	**10 504**	**0**	**463 368**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Concess & droits sim.brev	4 597	4 365	232
Logiciels immobilises	61 097	50 707	10 390
Matériel	408 372	404 162	4 210
Matériel de bureau & infor	7 172	4 135	3 037
TOTAL	**481 238**	**463 369**	**17 869**

ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations (dotations)	Diminutions (reprises)	Fin exercice
TOTAL Provisions réglementées				
Provisions pour risque	175 000	320 000	130 000	365 000
TOTAL Provisions	**175 000**	**320 000**	**130 000**	**365 000**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			130 000	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Clients et comptes rattachés	29 925	29 925	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Etat et autres collectivités publiques	2 134	2 134	
Débiteurs divers	28 470	28 470	
Charges constatées d'avance	31 970	31 970	
TOTAL GENERAL	**92 499**	**92 499**	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	157 271	157 271		
Personnel et comptes rattachés	38 457	38 457		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 043	39 043		
Etat et autres collectivités publiques	1 303	1 303		
Autres dettes	12 724	12 724		
Produits constatés d'avance	274 664	274 664		
TOTAL GENERAL	**523 462**	**523 462**		

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 148
Dettes fiscales et sociales	37 854
TOTAL	**118 002**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	31 970	274 664
TOTAL	**31 970**	**274 664**

VENTILATION DES PRODUITS

	Exercice 2020	Exercice 2019
Licences et affiliations (*)	601 491	691 945
Subventions (**)	490 619	421 493
Autres produits	125 682	221 948
Reprises de provisions et transferts de charges	132 944	2 000
TOTAL	**1 350 736**	**1 337 386**

(*) Avant rétrocession aux clubs : 57 296 euros
(**) Dont 10 000 € de fonds de solidarité Covid-19

Jean-Luc Gailhac
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

FEDERATION FRANCAISE
DE SQUASH

2, rue de Paris
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2020

30 Avenue Edouard Belin – 92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 01 47 16 05 30
E-mail : jean-luc.gailhac@arpege-conseils.fr
www.arpege-conseils.fr

Jean-Luc Gailhac
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Aux Membres de la Fédération,

1 Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivant exposés dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les provisions pour risques et charges.

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°99-01, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

30 Avenue Edouard Belin – 92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 01 47 16 05 30
E-mail : jean-luc.gailhac@arpege-conseils.fr
www.arpege-conseils.fr

- **Développement du système d'information fédéral et de la base de données fédérale - Intranet**

Un projet de refonte globale du système d'information de la fédération, intégrant la base de données des licences, a été engagé en 2012, et est toujours en cours. L'objet de l'application est de permettre à la fédération de renforcer le lien avec ses licenciés et ses structures dépendantes, ligues, comités départementaux, associations et clubs. Le montant de la provision à la clôture de l'exercice s'élève à 45.000 euros.

- **Provision pour pertes de licences**

La baisse des revenus de licences et d'affiliations constatée à la clôture de l'exercice 2020, risquerait en raison des conséquences sur la pratique sportive de la crise sanitaire, de s'accentuer au cours de l'année 2021.
Une provision de 170 000 euros a été constituée pour couvrir les risques liés à cette situation.

- **Provision pour transfert de siège social**

Le transfert à Joinville, du siège de la fédération est en cours de préparation.
A ce titre, une provision de 50.000 euros a été constituée à la clôture de l'exercice 2020.

- **Fonds de solidarité clubs**

Un fonds de solidarité destiné à aider les clubs qui ont été fortement impactés par la crise sanitaire a été constitué à la clôture de l'exercice 2020 et doté de 100 000 euros.

Par ailleurs, dans le contexte d'expansion de la crise sanitaire covid-19, la fédération a pris les mesures afin de protéger tant le personnel que la continuité de l'exploitation. Cette crise pourrait avoir des conséquences sur l'activité de la fédération, sans qu'il soit possible d'en mesurer précisément l'ampleur.

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux Mcmbrcs

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux Membres de la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

7 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil-Malmaison
Le 20 avril 2021

Jean-Luc Gailhac
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Fédération Française de Squash

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	65 694	55 072	10 622	1,01	16 687	1,76
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	408 371	404 162	4 209	0,40	3 517	0,37
Autres immobilisations corporelles	7 172	4 135	3 037	0,29	3 995	0,42
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	7 259		7 259	0,69	7 197	0,76
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	14 000		14 000	1,34		
Autres immobilisations financières	8 348		8 348	0,80	7 796	0,82
TOTAL (I)	***510 844***	***463 368***	***47 476***	4,53	***39 192***	4,14
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	69 884	39 959	29 925	2,86	39 223	4,14
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					19 233	2,03
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 134		2 134	0,20	1 589	0,17
. Autres	28 470		28 470	2,72	8 743	0,92
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	907 945		907 945	86,64	810 926	85,63
Charges constatées d'avance	31 970		31 970	3,05	28 141	2,97
TOTAL (II)	**1 040 403**	**39 959**	**1 000 445**	95,47	**907 855**	95,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***1 551 247***	***503 327***	***1 047 920***	100,00	***947 047***	100,00

Fédération Française de Squash

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	155 439	14,83	144 284	15,24
Résultat de l'exercice	4 020	0,38	11 155	1,18
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***159 459***	15,22	***155 439***	16,41
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	365 000	34,83	175 000	18,48
TOTAL (II)	***365 000***	34,83	***175 000***	18,48
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	157 271	15,01	142 819	15,08
Autres	91 527	8,73	46 967	4,96
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	274 664	26,21	426 822	45,07
TOTAL(IV)	***523 462***	49,95	***616 608***	65,11
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**1 047 920**	100,00	***947 047***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Fédération Française de Squash

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	601 491		601 491	83,56	691 945	75,81	-90 454	-13,06
Production vendue de biens	315		315	0,04	325	0,04	-10	-3,07
Prestations de services	118 029		118 029	16,40	220 454	24,15	-102 425	-46,45
Montants nets produits d'expl.	***719 835***		***719 835***	100,00	***912 725***	100,00	***-192 890***	-21,12
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			490 619	68,16	421 493	46,18	69 126	16,40
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			7 338	1,02	1 168	0,13	6 170	528,25
Reprise sur provisions, dépréciations			130 000	18,06			130 000	N/S
Transfert de charges			2 944	0,41	2 000	0,22	944	47,20
Sous-total des autres produits d'exploitation			***630 902***	87,65	***424 661***	46,53	***206 241***	48,57
Total des produits d'exploitation (I)			***1 350 736***	187,65	***1 337 386***	146,53	***13 350***	1,00
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			1 227	0,17	103	0,01	1 124	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***1 227***	0,17	***103***	0,01	***1 124***	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			29 448	4,09	6 763	0,74	22 685	335,43
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***29 448***	4,09	***6 763***	0,74	***22 685***	335,43
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***1 381 411***	191,91	***1 344 252***	147,28	***37 159***	2,76
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***1 381 411***	191,91	***1 344 252***	147,28	***37 159***	2,76
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises			532	0,07	6 154	0,67	-5 622	-91,35
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			474	0,07			474	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			22 477	3,12	38 077	4,17	-15 600	-40,96
Services extérieurs			154 419	21,45	152 579	16,72	1 840	1,21
Autres services extérieurs			382 194	53,09	658 113	72,10	-275 919	-41,92
Impôts, taxes et versements assimilés			3 773	0,52	5 802	0,64	-2 029	-34,96
Salaires et traitements			230 744	32,06	159 832	17,51	70 912	44,37
Charges sociales			33 618	4,67	59 849	6,56	-26 231	-43,82
Autres charges de personnel			1 061	0,15	535	0,06	526	98,32
Subventions accordées par l'association								

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	10 504	1,46	16 648	1,82	-6 144	-36,90
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	18 475	2,57	9 218	1,01	9 257	100,42
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	320 000	44,45			320 000	N/S
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	89 658	12,46	125 482	13,75	-35 824	-28,54
Total des charges d'exploitation (I)	***1 267 928***	176,14	***1 232 289***	135,01	***35 639***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	109 464	15,21	70 807	7,76	38 657	54,59
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			30 000	3,29	-30 000	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)	***109 464***	15,21	***100 807***	11,04	***8 657***	8,59
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***1 377 392***	191,35	***1 333 096***	146,06	***44 296***	3,32
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***4 020***	0,56	***11 155***	1,22	***-7 135***	-63,95
TOTAL GENERAL	***1 381 411***	191,91	***1 344 252***	147,28	***37 159***	2,76

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE DES COMPTES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 1 047 920 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 4 020 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et règlementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du plan comptable général 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, en tenant compte des dispositions applicables aux associations et fondations telles que définies dans le règlement CRC N° 99-01 du 16 février 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	**de 01 à 03 ans**
Marques	**10 ans**
Matériel	**de 1 à 5 ans**
Constructions	**de 10 à 20 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 3 à 5 ans**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°99-01, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

- **Développement du système d'information fédéral et de la base de donnée fédérale - Intranet**

Un projet de refonte globale du système d'information de la fédération, intégrant la base de données des licences, a été engagé en 2012, et est toujours en cours. L'objet de l'application est de permettre à la fédération de renforcer le lien avec ses licenciés et ses structures dépendantes, ligues, comités départementaux, associations et clubs. Le montant de la provision à la clôture de l'exercice s'élève à 45.000 euros.

- **Provision pour pertes de licences**

La baisse des revenus de licences et d'affiliations constatée à la clôture de l'exercice 2020, risquerait en raison des conséquences sur la pratique sportive de la crise sanitaire, de s'accentuer au cours de l'année 2021.
Une provision de 170 000 euros a été constituée pour couvrir les risques liés à cette situation.

- **Provision pour transfert de siège social**

Le transfert à Joinville, du siège de la fédération est en cours de préparation.
A ce titre, une provision de 50.000 euros a été constituée à la clôture de l'exercice 2020.

- **Fonds de solidarité clubs**

Un fonds de solidarité destiné à aider les clubs qui ont été fortement impactés par la crise sanitaire a été constitué à la clôture de l'exercice 2020 et doté de 100 000 euros.

SECTORISATION DES ACTIVITES LUCRATIVES

La F.F. SQUASH a opté à compter du 1er novembre 2012 pour la sectorisation des activités lucratives constituées par l'acquisition et l'exploitation des courts vitrés démontables ainsi que par les activités de la boutique fédérale.

Ces activités qui sont désormais assujetties aux impôts commerciaux, font l'objet dans la comptabilité de la F.F. SQUASH de la tenue de comptes distincts permettant de suivre le montant des opérations taxables et exonérées.

Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de résultat

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	65 694			65 694
Immobilisations corporelles	411 370	4 174		415 543
Immobilisations financières	14 993	14 614		29 609
TOTAL	**492 057**	**18 788**	**0**	**510 846**

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	49 007	6 065	0	55 072
Immobilisations corporelles	403 858	4 439	0	408 296
TOTAL	**452 865**	**10 504**	**0**	**463 368**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Concess & droits sim.brev	4 597	4 365	232
Logiciels immobilises	61 097	50 707	10 390
Matériel	408 372	404 162	4 210
Matériel de bureau & infor	7 172	4 135	3 037
TOTAL	**481 238**	**463 369**	**17 869**

ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations (dotations)	Diminutions (reprises)	Fin exercice
TOTAL Provisions réglementées				
Provisions pour risque	175 000	320 000	130 000	365 000
TOTAL Provisions	**175 000**	**320 000**	**130 000**	**365 000**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			130 000	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Clients et comptes rattachés	29 925	29 925	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Etat et autres collectivités publiques	2 134	2 134	
Débiteurs divers	28 470	28 470	
Charges constatées d'avance	31 970	31 970	
TOTAL GENERAL	**92 499**	**92 499**	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	157 271	157 271		
Personnel et comptes rattachés	38 457	38 457		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 043	39 043		
Etat et autres collectivités publiques	1 303	1 303		
Autres dettes	12 724	12 724		
Produits constatés d'avance	274 664	274 664		
TOTAL GENERAL	**523 462**	**523 462**		

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 148
Dettes fiscales et sociales	37 854
TOTAL	**118 002**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	31 970	274 664
TOTAL	**31 970**	**274 664**

VENTILATION DES PRODUITS

	Exercice 2020	Exercice 2019
Licences et affiliations (*)	601 491	691 945
Subventions (**)	490 619	421 493
Autres produits	125 682	221 948
Reprises de provisions et transferts de charges	132 944	2 000
TOTAL	**1 350 736**	**1 337 386**

(*) Avant rétrocession aux clubs : 57 296 euros
(**) Dont 10 000 € de fonds de solidarité Covid-19